

De: Mairie de Monestier de Clermont <mairie.monestier.de.clt@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 27 novembre 2020 11:17
À: denis.cuvillier@outlook.com
Objet: Fwd: Enquête publique sur le projet de révision du PLU de Monestier de Clermont

----- Message transféré -----

Sujet :Enquête publique sur le projet de révision du PLU de Monestier de Clermont

Date :Thu, 26 Nov 2020 21:25:27 +0000 (UTC)

De :bernard bataillon <bernard.bataillon@yahoo.com>

Pour :enquete.plu@monestierdeclermont.fr

OBJET : Enquête publique sur le projet de révision du PLU de Monestier de Clermont
Observations / Propositions

Bonjour,

Je suis Bernard BATAILLON propriétaire de la parcelle n°764 sur le plan :
"prescription et informations secteur centre" du dossier n°15095 du 25/02/2020
au 02 Allée de la petite prairie 38650 Monestier de Clermont

Je suis directement concerné par ce projet de révision du PLU de Monestier de Clermont et plus particulièrement par le projet de cheminements piétons à créer en limite de ma propriété sur 2 cotés

Rappel des objectifs d'un PLU :

Élaborer le PLU selon un principe de continuité, de transition, de co-construction afin d'assurer la prise en compte des spécificités de notre territoire.

S'appuyer sur les fondements de projet d'aménagement que traduit le POS existant qui restent conformes aux objectifs de développement de la commune.

Actualiser pour prendre en compte les évolutions démographiques et l'évolution de la mobilité constatée tout en garantissant un territoire, équitable, viable et vivable.

Prendre en compte les objectifs de développement durable et de préservation de la qualité écologique et paysagère du territoire communal.

Le tout pour fédérer autour d'un projet communal ...

Cela fait 2 jours (que j'ai pris connaissance du projet par hasard) et que je cherche à trouver à ce projet de cheminement piétons quelques intérêts au beau milieu des maisons (et à proximité de la mienne) alors qu'il existe des "kms" de chemins existants et champêtres sur la commune de Monestier de Clermont que je n'ai pas encore réussi à faire intégralement en plusieurs années de présence

Sans parler du coût d'investissement pour la commune et ses administrés

Sans parler des difficultés d'exécution dans la zone qui me concerne directement (différence de niveau des sols naturels entre la parcelle n°552 et la n°764) , parcelles limitées par de nombreux arbres ...

De plus le tracé du cheminement piéton à cet endroit est exactement dans l'axe d'une ligne électrique "Haute tension" du réseau ENEDIS-EDF avec plusieurs poteaux implantés sur le parcours

Le tracé serait à moins de 5 mètres de mes fenêtres sur l'autre coté

Sans parler de la perte potentielle de nombreux mètres carrés de terrain d'un parcelle qui n'est déjà pas très grande à l'origine

Autant vous dire que je ne suis pas favorable à ce projet de cheminements piétons à créer en limite de ma propriété et que je vais être difficile à convaincre pour fédérer autour d'un projet communal

Je reste bien évidemment disponible pour échanger sur le sujet et travailler avec vous sur des contre propositions
Bien cordialement et au plaisir d'échanger

Bernard BATAILLON

bernard.bataillon@yahoo.com

Ex Directeur de bureau d'études dans l'industrie